

Extrait du compte-rendu du Conseil Municipal du 3 octobre 2016

Le trois octobre deux mille seize, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne-Marie VIVIER-MERLE.

Présents : Anne-Marie VIVIER-MERLE, Jean-Robert LAGOUTTE, Patrick PIGNARD, Didier FILET, Béatrice WESSE, Gilbert PERRIN, Chantal DEGOUTES, Didier DUMAS, Marie-Thérèse DANIEL,

Excusées : Marie-Laure PINET (pouvoir à Chantal DEGOUTES), Christelle DAMARIN (pouvoir à Didier FILET)

Absents : Didier MICHALLET, Cyrille ROZIER, Grégory BEAUVAIS, Benoît CHADUIRON

Secrétaire de séance : Didier FILET

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu de la réunion en date du 5 septembre 2016, dont un exemplaire a été adressé par voie dématérialisée à chaque Conseiller Municipal, est approuvé à l'unanimité.

DÉCISION DU MAIRE

Aucune décision n'a été prise depuis la dernière séance.

AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Madame le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour du point suivant :

- « Retrait de la délibération n° 2016-28 du 15 juin 2016 relative à la validation des travaux liés à la voirie dans le cadre de l'aménagement foncier agricole et forestier lié à l'A89 »

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, accepte à l'unanimité.

DELIBERATIONS

• Délégation et subdélégation du droit de préemption urbain

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, délègue à l'unanimité l'exercice du droit de préemption à l'EPORA sur le périmètre concerné par la convention d'études et de veille foncière.

• Convention de fourrière animale 2017

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, émet à l'unanimité un avis favorable et autorise Madame le Maire à signer la convention avec la SPA.

• Convention de prestation de service pour l'entretien de voirie par usage d'une balayeuse

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, émet à l'unanimité un avis favorable et autorise Madame le Maire à signer la convention pour une durée d'un an, renouvelable, dans les conditions suivantes : 550 € TTC par passage comprenant :

- Environ 6 heures de passage de balayeuse,
- 1 heure de remise en état du matériel
- Transport sur site et retour.

• Convention de partenariat avec ADREA Mutuelle

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, émet à l'unanimité un avis favorable et autorise Madame le Maire à signer la convention.

• **Convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat de fournitures de signalisation**

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, émet à l'unanimité un avis favorable pour adhérer par convention au groupement de commandes pour l'achat de fournitures de signalisation.

• **Décision modificative n° 1**

Monsieur Patrick PIGNARD, adjoint au maire, présente la première décision modificative de l'année comme suit :

FONCTIONNEMENT				
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 611 : Contrats prestations services		23 000,00 €		
D 615231 : Voirie		7 500,00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		30 500,00 €		
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	1 640,23 €			
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	1 640,23 €			
D 673 : Titres annulés (exerc. antér.)		190,00 €		
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		190,00 €		
R 7067 : Red. serv. périscolaires et ens.				15 000,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services				15 000,00 €
R 7325 : Fonds péréq. interco et commun.				3 886,00 €
R 7381 : Taxe add. droits de mutation				9 883,77 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes				13 769,77 €
R 7411 : Dotation forfaitaire			1 335,00 €	
R 74121 : Dot Solidarité rurale				1 726,00 €
R 747127 : Dot nationale de péréquation			156,00 €	
R 742 : Dotations aux élus locaux				83,00 €
R 748314 : Dot unique compensation TP			38,00 €	
TOTAL R 74 : Dotations et participations			1 529,00 €	1 809,00 €
TOTAL	1 640,23 €	30 690,00 €	1 529,00 €	30 578,77 €
INVESTISSEMENT				
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 202-87 : Projet plan local d'urbanisme		4 000,00 €		
D 2033-87 : Projet plan local d'urbanisme		1 500,00 €		
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		5 500,00 €		
D 2151-99 : Chemin de la bichette		12 000,00 €		
D 21578-90 : Signalétique (sécurité pompiers)	10 000,00 €			
D 2158-101 : Ruche pédagogique	1 500,00 €			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	11 500,00 €	12 000,00 €		
D 2312-98 : Aménagement Centre Bourg	3 554,78 €			
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	3 554,78 €			
R 024 : Produits des cessions				2 490,00 €
TOTAL R 024 : Produits des cessions				2 490,00 €
R 10222 : FCTVA				111 836,40 €
R 103 : Plan de relance FCTVA			111 881,18 €	
TOTAL R 10 : Dotations fonds divers réserves			111 881,18 €	111 836,40 €
TOTAL	15 054,78 €	17 500,00 €	111 881,18 €	114 326,40 €
TOTAL GENERAL		31 494,99 €		31 494,99 €

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, émet à l'unanimité un avis favorable à cette décision modificative.

• **Demande particulière pour l'utilisation de la salle d'animation Jean Thimonier**

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, décide à l'unanimité d'appliquer le tarif de 60 € pour l'utilisation de la salle par la classe en 7, même si ce n'est qu'en partie. Il est précisé qu'en cas d'intempéries, l'association pourra bénéficier de l'ensemble des locaux.

• **Modification du règlement intérieur de la salle d'animation Jean Thimonier**

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, émet à l'unanimité un avis favorable pour l'utilisation de ce nouveau règlement intérieur.

• **Rapport d'activités 2015 de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités de la COR 2015.

• **Retrait de la délibération n° 2016-28 du 15 juin 2016 relative à la validation des travaux liés à la voirie dans le cadre de l'aménagement foncier agricole et forestier lié à l'A89**

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, décide à l'unanimité de retirer la délibération du 15 juin dernier relative au remembrement.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Plan Local d'Urbanisme

L'enquête publique a été décalée et aura lieu à partir du 18 novembre pour une durée d'un mois. En effet, les services de l'état ont reçu le dossier d'arrêt le 18 juillet et ont envoyé un mail le 5 août demandant un exemplaire papier. Avec les congés d'été, il a été difficile d'établir cet exemplaire supplémentaire. La date de réception du dossier complet par les services de l'état est au 19 août 2016. Le délai de consultation des personnes publiques associées est de trois mois.

COR – SCoT intercor

Monsieur Michel MERCIER, président de la COR, a demandé aux maires lors du dernier bureau communautaire de se prononcer sur l'établissement d'un SCOT InterCor dans le cadre de la loi NOTRe. L'ensemble des maires étant d'accord, le SCoT va être réévalué.

Adressage postal

Monsieur Gilbert PERRIN, conseiller délégué, dit que le représentant de La Poste est venu en mairie pour remettre un plan des voiries avec une numérotation. Il manque quelques noms de voie pour lesquelles il faut les définir. Une commission doit se réunir pour y réfléchir. La prochaine étape sera ensuite d'avertir la population. Les habitations actuellement numérotées vont être amenées à changer de numéro afin que la numérotation corresponde au métrique.

Restauration scolaire – école

Une réunion avec la société CORALYS a eu lieu la semaine dernière pour effectuer un bilan sur les trois premières semaines de fonctionnement. Le gestionnaire est venu ce jour pour constater comment était organisé le service afin de faire des propositions d'amélioration. Ils sont très à l'écoute et souhaite faciliter la gestion du service ainsi que de limiter les déchets et le gaspillage. Diverses animations sont prévues sur l'ensemble de l'année (autour du zéro déchet, sensibilisation des enfants à la diététique, gâteau d'anniversaire un lundi par mois etc.). La référente du périscolaire a également réalisé un travail important pour le service. Pour l'école, la rentrée s'est très bien déroulée, les aléas ont été réglés.

Les travaux pour l'aménagement des places de parking à l'entrée sud du centre bourg débuteront au mois d'octobre. Quatre entreprises ont répondu au marché à procédure adaptée.

Les travaux du chemin de la Bichette débutent cette semaine. La croix sera déplacée de quelques mètres d'ici la fin de la semaine. L'enrobé sera refait le 10 octobre.

Monsieur Gilbert PERRIN précise que la société Eiffage refera le PATA aux endroits prévus ce jeudi avec la COR.

Madame Marie-Thérèse DANIEL, conseillère municipale, demande une précision sur le puit qui se trouvait avant la construction des quatre maisons au lieu-dit Le Marais. Il semble ne plus être apparent, était-il communal ?

Elle précise également que nous avons changé de curé et qu'il faudra bien prendre soin d'avoir son accord avant de donner l'autorisation pour une manifestation dans l'église. Il accepte que

les cors de chasse s'entraînent dans l'église à la condition qu'ils animent une messe par an. Il est demandé à ce que la lumière du tabernacle soit bien éteinte lors d'événements.

Aussi, il demande s'il est envisageable d'investir dans un coffre-fort. Madame le Maire indique que l'église est déjà équipée d'une vitrine-forte. Monsieur Jean-Robert LAGOUTTE précise qu'un petit coffre-fort peut être facilement volé.

Les sacs jaunes ne sont pas déposés sur les trottoirs aux dates prévues. Il faudrait mettre en place un système de papiers d'informations afin de rappeler aux habitants qu'il est nécessaire de respecter les dates.

Le vide grenier de l'école privée est organisé ce dimanche 9 octobre. Il faudra s'assurer que les organisateurs se branchent bien sur le coffret forain.

Monsieur Didier FILET, adjoint au maire, précise qu'il était à l'assemblée générale du lotissement Le Clos où il a été évoqué l'avancement du projet de rétrocession des réseaux et voiries. Il a également été présenté l'adressage postal (métrage des voies et numérotation). Les habitants du lotissement ont indiqué que des véhicules stationnent de plus en plus dans la montée des Grandes Terres et demandent à ce que les règles de stationnement soient rappelées.

Monsieur Didier FILET annonce les événements à venir comme suit :

- Réunion des associations : mercredi 5 octobre,
- Conférence Philippe MEIRIEU en salle Jean Thimonier : mardi 11 octobre à 19h30

Le samedi 1^{er} octobre, il y a eu la réception des mécènes de la ruche pédagogique pour la première récolte de miel ainsi que le concours de boules du Sou des écoles.

Jean Robert LAGOUTTE donne des précisions sur le fonctionnement du système de sécurité installé dans le bâtiment mairie-école. Si l'alarme se déclenche et qu'il n'y a pas d'intrus elle s'arrêtera automatiquement de sonner. Madame le Maire et lui-même sont avertis sur leur portable quand l'alarme se déclenche.

Monsieur Patrick PIGNARD indique qu'il a pris contact avec Monsieur RAYMOND pour un éventuel rendez-vous autour des communes nouvelles. Il devrait le rencontrer rapidement pour connaître ses conditions. Madame Béatrice WESSE précise qu'il serait également possible de faire intervenir le maire de Saint Germain – Nuelles. Il est nécessaire de prendre son temps pour poser les choses.

Madame Béatrice WESSE dit que la première réunion du conseil d'enfants se déroulera demain soir à 18h00 et qu'une commission CCAS se tiendra le 17 octobre à 18h00.

Madame Chantal DEGOUTES demande si le projet des terrains de tennis/basket a avancé. Pour le moment, aucune suite n'a été donnée aux propositions déjà faites, mais un nouveau projet devrait être proposé.

Aussi, Madame Chantal DEGOUTES fait part des mails qui commencent à circuler sur Internet en ce qui concerne l'accueil des migrants. Madame le Maire indique que les préfets ont fait des recensements sans demander l'avis des élus locaux.

Remise des badges

Les badges sont remis aux conseillers concernés. L'alarme sera mise en service le lundi 10 octobre pour l'école et la mairie.

La séance est levée à 22 h 45.